



MONTAUBAN

AGENTS USES ET ABUSES

Dans la nuit du 02 au 03 mars la sécurité de la Maison d'Arret de Montauban et de ses agents a une nouvelle fois été mise en péril à cause d'une organisation archaïque.

Comme l'a dénoncé récemment **la CGT pénitentiaire** dans sa lettre ouverte au DAP le 22 février 2024 les « **astreintes 98** » dans les établissements de petite taille dégradent les conditions de travail des personnels, leur santé et leur sécurité.

Pour exemple, notre collègue, brigadier chef, a commencé par une journée le samedi de 6h45 jusqu'à 19h00. Elle a été rappelée à 20h00 pour gérer une extraction médicale et, au départ de l'extraction, et face au manque d'agents, celle-ci s'est vu compléter sa journée en prenant la place d'un agent parti en escorte pour finir en beauté à 2h05 lors du retour de l'escorte.

Total de la journée: 18h15 effectués (payés 12h15 + 2h45 d'astreinte)

Notre collègue était bien sur de retour le dimanche à 6h45, après 4h40 de repos largement mérité amputé d'au moins une heure avec les trajets et le temps de se préparer pour une nouvelle journée de 12h15.

Total des 2 journées: 30h00

Si ceci n'était qu'une anecdote mais malheureusement ce genre de mésaventure est quotidienne pour les « brigadiers chef encadrement » qui exercent dans vos petits établissements sans prime supplémentaires, et dont le nombre a été amputé de la réforme du corps de commandement en laissant ceux qui restent avec la même charge de travail. Qu'en est t-il du temps de travail réglementaire, de l'indemnisation du temps de travail effectif et des temps de pause entre 2 journées????

Monsieur le directeur interrégional vos agents sont usés et se sentent abusés dans l'ensemble des petits établissements qui subissent « l'astreinte 98 ».

Le **bureau interrégional CGT** s'indigne du peu de repos de ses personnels et déplore que ce genre de situation soit devenu habituel sur les petits établissements.

Le **bureau interrégional CGT** demande que soit revu rapidement l'organigramme des petits établissements en souffrance et l'arrêt de l'astreinte 98 au profit d'un service de nuit pérenne avec un gradé en permanence.

Le 11 mars 2024

Le bureau interrégional CGT Toulouse